



**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS  
EN JARDINS D'ENFANTS  
PÉDAGOGIQUES**

**Année 2025-2026**

**Effectuez les démarches dans les JEP et les mairies  
d'arrondissement pour les enfants de 2 ans 1/2 à 6 ans.**

**Renseignez-vous auprès du ou de la responsable du JEP.  
Une double inscription en école maternelle est nécessaire.**

DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE

# INSCRIVEZ VOTRE ENFANT EN JEP POUR LA RENTRÉE 2025-2026

Les jardins d'enfants pédagogiques (JEP) accueillent les enfants de 2 ans et demi à 6 ans dans le cadre de l'instruction obligatoire. Une équipe pluridisciplinaire diplômée est engagée dans une pédagogie active pour favoriser l'épanouissement, la créativité et l'autonomie de l'enfant tout en respectant le programme officiel de l'école maternelle de l'Education Nationale. Elle accueille les enfants du lundi au vendredi - sauf le mercredi après-midi - de 8h15 à 17h.

## Qui est concerné ?

Les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans, nés en 2019, 2020, 2021 et début 2022.

## Quand s'inscrire ?

Les inscriptions en JEP sont ouvertes à partir du 27 janvier 2025.

Une double inscription en école maternelle est nécessaire.

## Où s'inscrire ?

Dans un JEP de votre arrondissement. Retrouvez la liste des établissements sur *Paris.fr*, avec les mots-clés : *Jardins d'enfants pédagogiques*.

L'admission est prononcée par la Mairie d'arrondissement.

## Documents à prévoir :

À retrouver sur *Paris.fr*.

## Tarifification :

Le tarif prend en compte les revenus et la composition familiale à partir des tranches appliquées à la Ville pour les centres de loisirs et les Caisses des écoles de 2,62€ à 149,90€ mensuels).



Rapprochez-vous du ou de la responsable du JEP ou du point relais informations familles de votre mairie pour plus d'informations.